

"Les bons usages mis en place auparavant ont été balayés": l'arrêté concernant l'aviation légère pas suffisant à Cannes-Mandelieu?

Les membres du SID de La Bocca ont voté contre la modification réduisant les mouvements de tours de piste en été à Cannes-Mandelieu. Pour eux, le souci demeure les hauteurs de survol.

Pascal Fiandino Publié le 08/01/2022 à 22:50, mis à jour le 08/01/2022 à 23:01



S'ils admettent que la réduction des vols en été est bienvenue, les membres du syndicat cannois s'inquiètent toujours des hauteurs de survol. Qui, selon eux, se sont drastiquement abaissées depuis l'arrêté de 2019. Photo Patrice Lapoirie

Mieux, mais pas suffisant. Le 8 décembre dernier, lors de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport Cannes-Mandelieu, la modification de l'arrêté concernant l'aviation légère était adoptée à la majorité.

Parmi les réfractaires, on retrouve l'association des usagers.

Logique, puisque leur activité va être restreinte l'été, dès cette année [notre édition du 29 décembre]. Il y a, aussi, et c'est plus surprenant, le SID (Syndicat d'initiative et de défense) de La Bocca.

Quelle mouche a donc piqué les Cannois de l'ouest, directement impactés par les survols?

Pour le président Laid Bouzetit, c'est pourtant très clair: *"Il y a des améliorations relativement significatives mais ce n'est pas suffisant, ça ne nous remet pas dans la configuration d'avant 2019."*

Un cadre de vie modifié depuis 2019

Membre du SID et habitant de La Bocca "depuis 40 ans", Philippe Achard explicite: *"L'arrêté de 2019 a mis les gens de La Bocca en difficulté. À partir de là, notre cadre de vie a été brutalement modifié. On se retrouve avec des survols à basse altitude pour les tours de piste [500 pieds, soit 152mètres], très fréquents et très bruyants."*

Son voisin Jacques Poucet, "situé environ à 100m à l'est de la trajectoire", confirme: *"Avant ça, c'est limite si l'on savait que les avions passaient... Les bons usages mis en place auparavant ont été balayés. Cet arrêté a, semble-t-il, fonctionné comme une incitation à la pratique des basses hauteurs."*

Il évoque, notamment, la "petite piste", nommée 04/22: *"En janvier, un capteur a été placé chez moi, par un laboratoire mandaté par l'agglomération de Cannes."*

Résultat: en cinq heures, 120 survols ont été constatés, dont 44 au-dessus des 65 décibels et 15 au-dessus des 70. *"Là où nous sommes, le bruit ambiant, c'est 40-45 décibels, poursuit-il. Sachant que la notion de bruit émergent a été fixée à 10 dB au-dessus par l'OMS [Organisation mondiale de la santé]."*

"En clair, quand un avion passe, on ne peut pas déjeuner ou avoir une conversation en extérieur."

Philippe Achard ajoute: *"Sachant que nous habitons en collinaire, environ à 200 pieds. Et que les fameux 500 pieds sont calculés au niveau de la mer..."*

"On n'est pas extrêmes"

Un statu quo des hauteurs de survol – *"car il n'y a pas de règles précises pour les tours de piste, qui sont des décollages-atterrissages"* – qui a, donc, incité le SID à voter contre la modification.

"On nous dit qu'il n'y a aucun risque. Mais ces avions survolent le stade Coubertin, des écoles, la place du Marché, etc... S'il y a un accident, on fait quoi? s'agace Laid Bouzetit. Ce n'est pas faute d'avoir averti... Le jour où il y aura un problème, il faudra des responsables."

Il précise, appuyé par les deux autres membres: *"On n'est pas extrêmes, on ne veut pas la suppression de l'aviation légère. On attend juste un respect des prérequis."*

Les solutions envisagées? *"Que la charte environnementale signée par tous les acteurs de l'aéroport en décembre 2015 soit appliquée scrupuleusement."*

"Et que l'on restreigne le périmètre des survols, pour faire quelque chose qui soit acceptable pour tous."

Car les trois hommes l'assurent: *"On est clairement sur un problème de comportement humain."*